

## [Text]

There is also the whole notion of the use of the flag in theatrical or cinematic representations. There are designs which are similar to the flag. After all, we have a leaf in the flag, which is a naturally occurring symbol in a lot of situations. So when do we have something that is a flag and is not a flag? The bill doesn't address these borderline situations, and its problematic how it would.

So from a legal perspective, our belief is that such a bill would not survive a charter challenge. For that reason we are asking this committee and Parliament not to adopt the bill.

That is what we wanted to say by way of introductory remarks.

**The Chairman:** Thank you.

**M. Hudon:** Je crois à la liberté d'expression et je crois à la liberté de communication. Je pense qu'il y a un autre problème dans ce projet de loi, cependant. Je dois dire que je suis en général d'accord avec votre prise de position, à savoir qu'on n'irait probablement pas jusqu'à la Cour suprême quant à l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés, quoi que je ne suis pas avocat. Mais cela nous embarque dans un autre problème qui est celui de la liberté de communication.

• 1050

Est-ce que je permettrais, par exemple, à Radio-Canada, de montrer à la télévision un geste criminel? Si on regarde les problèmes qu'on a eus avec les répétitions à la télévision de la personne qui a marché sur le drapeau du Québec, on a marché sur ce drapeau au-delà de 20 fois, je pense. Je ne veux pas critiquer les médias, quoiqu'on aime toujours les critiquer un peu, mais un des problèmes que l'on a, c'est que les gens regardent la télévision de façon très superficielle et ils disaient en regardant ça: Ah!, pas encore une fois! Ce n'était pas, «pas encore une fois», c'était toujours la même fois.

Donc, si je dis qu'un geste est criminel, est-ce qu'il y aura des législateurs, des avocats, des gens du public qui seraient tentés de dire, pourquoi je permettrais à une radio de télévision de reproduire un geste criminel? Je trouve qu'on s'embarque dans un autre problème. On n'a jamais brûlé de drapeau à la radio!

**M. Matas:** Je vais répondre en anglais, si vous me le permettez.

That's another facet of the problem with the bill, in the sense it limits freedom of expression and opens the door to an even greater limitation on freedom of expression in other spheres. It has a cumulative effect, an avalanche effect, that once this law is passed, then one could argue that maybe these sorts of representations shouldn't be broadcast, because they, too, violate the law. Or one would have to draft an exemption in the bill to prevent the media from being prosecuted simply because they report on the desecration. It opens the door to other such legislation, perhaps anti-desecration laws for provincial flags, anti-desecration laws for other Canadian symbols, and perhaps anti-desecration law for foreign flags.

## [Translation]

On utilise aussi le drapeau au théâtre et au cinéma. On trouve beaucoup de motifs qui ressemblent au drapeau. Après tout, nous avons une feuille sur notre drapeau et c'est un symbole que l'on trouve naturellement dans toutes sortes de situations. Il sera parfois difficile de déterminer si nous sommes en présence d'un drapeau ou d'un quasi drapeau, n'est-ce pas? Le projet de loi ne tient aucunement compte de ces nuances et on a du mal à voir comment il le pourrait.

Donc, sur le plan légal, nous pensons qu'un tel projet de loi ne survivrait pas à une contestation en vertu de la Charte. Pour cette raison, nous demandons donc à ce comité et au Parlement de ne pas adopter ce projet de loi.

C'étaient là nos remarques liminaires.

**Le président:** Merci.

**Mr. Hudon:** I believe in freedom of expression and I believe in freedom of communication. I think that this bill presents another problem, however. I agree with your position generally which is that the bill would probably not survive a Charter challenge nor reach the Supreme Court, although I am not a lawyer. But this leads us to another problem, that of the freedom of communication.

Would you, for instance, allow Radio-Canada (CBC, French network) to broadcast a criminal act? Think of the problems we had because of the repeated television broadcast showing the person trampling the Quebec flag; it was shown being trampled over and over again, more than 20 times, surely. I do not want to criticize the media, even though we always like to criticize them a little, but one of the problems we have is that people will not sit around analysing what they see on television, they will look at the surface image and as they saw this image over and over they said: "Oh, not again!" But it was not happening again; they were seeing the same first incident repeatedly.

So, if such an incident became an offence, would Parliamentarians, lawyers and members of the general public not be tempted to ask why we are allowing radio or television to broadcast a criminal act? I think we would be getting involved in another problem altogether. No one has ever burned a flag over the radio!

**Mr. Matas:** With your permission, I shall answer in English.

C'est un autre aspect des problèmes que pose ce projet de loi, en ce sens qu'il limite la liberté d'expression et qu'il ouvre la porte à des contraintes encore plus sévères qui s'exerceraient sur la liberté d'expression dans d'autres domaines. Il y a là un effet cumulatif qui pourrait faire boule de neige si bien qu'une fois cette loi adoptée, on pourrait effectivement prétendre que ce genre d'images ne devraient pas être diffusées puisqu'elles enfreignent la loi elles aussi. Ou alors, il faudrait amender le projet de loi pour exempter les médias afin qu'on ne leur intente pas de poursuites simplement parce qu'ils diffusent un reportage sur la profanation. La porte serait ouverte à d'autres lois du même genre, par exemple des lois interdisant la profanation des drapeaux provinciaux, d'autres symboles canadiens, et peut-être des drapeaux étrangers.